

# DÉCRYPTER LA REFONTE DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Synthèse des changements apportés par l'ordonnance ESSOC 2

UNE DEMI-JOURNÉE, 3H30

RÉGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION

CODE : RC05

## Objectifs de la formation

Identifier l'ensemble des modifications introduites par cette réforme et en préciser les dates d'entrée en vigueur

Distinguer les modalités de mise en œuvre des objectifs généraux, axe majeur de la refonte du CCH

Situer les sanctions applicables en cas de manquement aux obligations nouvelles

Évaluer l'impact concret de chacune de ces modifications sur la réalisation des opérations de construction

Apprécier les opportunités / risques susceptibles de résulter de cette réforme pour les acteurs de la construction

## Animée par

### ■ GOMEZ-BALAT Julie

Avocate associée,  
ADALTYS

### ■ HEYMANS Xavier

Avocat associé,  
ADALTYS

## Public concernés

- Maîtrise d'ouvrage ; Maîtrise d'œuvre ; Entreprise de construction ; Bureau d'étude ; Service d'urbanisme ; Assureur construction

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire
- 

## Tarifs

- Tarif général : 495,00 €HT
- 

## Identifier l'ensemble des modifications introduites par cette réforme (Ordonnance Essoc 2) et en préciser les dates d'entrée en vigueur

- Préciser le carnet d'information du logement visant à améliorer la performance énergétique des logements
  - Information sur la réforme du diagnostic des déchets du bâtiment
  - Connaître les conditions d'harmonisation des registres de sécurité des bâtiments
  - Connaître et comprendre les objectifs généraux prévus par la loi
- 

## Comprendre les modalités de mise en œuvre des objectifs généraux

- Déterminer les différentes modalités de respect des objectifs généraux et leur articulation : atteinte des résultats minimaux fixés par voie réglementaire (partie réglementaire du CCH), recours à une solution de référence, recours à une solution d'effet équivalent
  - Connaître les mécanismes de certification du respect des objectifs généraux (rôle de l'attesteur)
  - Déterminer les mécanismes de contrôle par l'administration du respect des objectifs généraux
- 

## Connaître les sanctions applicables en cas de manquement aux obligations nouvelles

- Travailler de manière conjointe avec le secteur de l'assurance
- 

## Déterminer l'impact concret de chacune de ces modifications sur la réalisation des opérations de construction

- Intégrer dans le rétroplanning d'une opération de construction les changements induits par la réforme
  - Développer les « réflexes » requis : conception, chiffrage, demandes d'autorisation, conclusion des marchés, souscription des assurances, exécution, achèvement, réception, mise en jeu des garanties ...
- 

## Analyser les opportunités / risques susceptibles de résulter de cette réforme pour les acteurs de la construction et les assureurs

- Éclairer les opportunités présentées par la réforme notamment pour trouver des solutions alternatives en matière de construction, et pour améliorer la gestion des déchets ...

- Éclairer les risques liés à la réforme notamment : questions de l'assurabilité, de l'appréciation, de la certification, du contrôle et de la responsabilité en cas de recours à des solutions à effet équivalent

---

## Dates

### Classe virtuelle

01/03/2022

08/04/2022

01/06/2022

05/07/2022

---

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistique@infopro-digital.com](mailto:logistique@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.

